

# Bureau syndical

*du lundi 11 octobre 2016 à 18h00  
à Cheminas (Mairie)*

## Compte rendu de séance

<b>1 - Présents .....</b>	<b>3</b>
<i>Membres délibératifs.....</i>	<i>3</i>
<i>Autres membres.....</i>	<i>3</i>
<b>2 - Compte rendu précédent .....</b>	<b>3</b>
<b>3 - Service de l'eau .....</b>	<b>3</b>
<i>Rapport sur le prix et la qualité du service .....</i>	<i>3</i>
<i>Pertes en eau.....</i>	<i>3</i>
<i>Station de Bouzonnet.....</i>	<i>4</i>
<i>Tarification de secours.....</i>	<i>4</i>
<b>4 - Fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
<i>Emprunt .....</i>	<i>4</i>
<i>Agence de l'Eau .....</i>	<i>4</i>
<i>Energie réservée .....</i>	<i>4</i>
<b>5 - Travaux .....</b>	<b>4</b>
<i>Satillieu : La Bergère.....</i>	<i>4</i>
<i>Bozas Grand Petit.....</i>	<i>4</i>
<i>St-Barthélémy le Plain Longevialle.....</i>	<i>5</i>
<i>St-Romain d'Ay : Chifflet – Brénieux - Munas.....</i>	<i>5</i>
<b>6 - Questions diverses .....</b>	<b>6</b>
<i>Décisions des autres instances syndicales.....</i>	<i>6</i>
<i>Autres questions .....</i>	<i>7</i>
<b>7 - Documents annexés .....</b>	<b>7</b>
<b>8 - Signatures.....</b>	<b>7</b>

*Edition du mercredi 12 octobre 2016*



## 1 - Présents

### Membres délibératifs

Mr Balaÿ Pascal, Président	Présent
Mr Roche Eric	Présent
Mr Heyraud Gérard	Présent
Mr Blachon André	Présent
Mr Faya Bernard	Présent
Mr Fereyre Gérard	Présent
Mr Audras Maurice	Présent
Mr Verney Christian	Présent
Mr Desrieux Claude	
Mr Black Frédéric	
Mr Bertrand Régis	Présent
Mr Nouaille Olivier	Présent
Mr Passas Jean-Claude	Présent

### Autres membres

Mme Ferlay, Maire	Excusée
Mme Four Christine, adjointe, Conseillère D.	Présente
Mr Benassy Raymond, adjoint	Présent
Mr Desportes, Trésorier	Présent
Mme Ruiz, secrétaire syndicale	Présente
Mr Eysséric, directeur	Présent

## 2 - Compte rendu précédent

Le Président rappelle que le compte rendu de la réunion précédente du 20 juin 2016, a été adressé à chaque membre à l'issue de la séance respective. Il le résume, le commente, sollicite les éclaircissements avant de le soumettre à l'approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 3 - Service de l'eau

### Rapport sur le prix et la qualité du service

Le Président présente le rapport sur le prix et la qualité du service relatif à l'exercice 2015, dressé par la collectivité avec en annexe le bilan de qualité de l'eau de l'ARS, la note de synthèse de l'intervention de l'Agence de l'Eau ainsi que le rapport annuel du délégataire de Saur. Il en donne lecture et le commente.

Le Président propose d'approuver le rapport. Il sera ensuite diffusé aux Communes pour approbation et présenté au Comité syndical.

Le rapport et ses annexes, relatif à l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité.

### Pertes en eau

Le Président rappelle l'exigence de rendement primaire de 75.0 % et la valeur obtenue de 70.6 % induite par une augmentation des pertes brutes de 37 595 mètres cubes.

Il est expliqué les résultats néanmoins acceptables. En revanche un effort doit être fait pour tenir les engagements. Il est finalement décidé à l'unanimité d'exiger une amélioration très significative des résultats sur les exercices suivants à défaut de quoi les pénalités 2014 et 2015 pourront devenir exigibles. Un courrier exprimera cette attente.

## **Station de Bouzonnet**

Le Président rappelle la demande faite à Saur de participer sur le prochain équipement de la Station de Bouzonnet à hauteur de la valeur du pompage gelé en 2012.

## **Tarification de secours**

Le Président expose que la part permanente du tarif de secours passe à 0.07 € HT/m<sup>3</sup>. Un courrier a été reçu du Président du Syndicat Annonay-Serrières.

La mesure est actée à l'unanimité.

## **4 - Fonctionnement**

### **Emprunt**

Le Président fait part d'une consultation des banques et de la décision de contracter un prêt de 500 000 € sur 15 ans.

Il propose de retenir la Caisse d'Epargne, mieux disante, à un taux de 0.86 %.

Le Bureau est invité à se prononcer. Il adopte à l'unanimité la proposition Caisse d'Epargne.

### **Agence de l'Eau**

L'Agence demande des justifications au titre de pertes 2014 et 2015 qui seraient excessives. L'analyse de la situation est en cours.

### **Energie réservée**

La prime de l'Etat ne transitera dorénavant pas par le contrat d'exploitation. Elle sera versée chaque année moyennant la fourniture d'un certain nombre de justificatifs, au Syndicat. Une convention est proposée pour chaque point de distribution avec la CNR. Le Président en fait lecture et propose de les adopter et d'être autorisé à les signer.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Il conviendra chaque année de reverser ces sommes à l'exploitant qui a en charge la dépense d'énergie.

## **5 - Travaux**

### **Satillieu : La Bergère**

Le Président rappelle la convention décidée.

Il propose de réaliser l'opération sur un marché de reconduction en cours.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Il est demandé à la Commune de prendre toute disposition pour rendre la voirie sur laquelle est posée la canalisation, publique.

### **Bozas Grand Petit**

Le Président expose la demande d'un particulier de voir réalisée une extension de hameau sur 450 mètres de linéaire de canalisation principale afin de développer les possibilités de construction.

Il sollicite les avis. Il convient en effet d'établir une doctrine des extensions en général sachant que le réseau est déjà très diffus et qu'il n'est pas souhaitable de trop l'étendre. Il est fait référence au schéma de distribution en cours.

Le Bureau ne tranche pas mais reste très réservé sur la demande. La question du financement sera abordée dans un second temps si la réponse à la faisabilité devenait positive.

## **St-Barthélémy le Plain Longevialle**

### **Opération :**

Le Président expose un reliquat de crédits sur le marché St-Barthélémy le Plain Coursodon ... de l'ordre de 30 000 € HT. Il expose le besoin de restructuration du quartier de Longevialle à St-Barthélémy le Plain. Il propose d'utiliser les crédits du marché pour réaliser, en partie, l'opération dont le coût estimé est plus élevé.

L'opération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention :**

Le Président présente l'opération St-Barthélémy le Plain Longevialle et en indique les caractéristiques. L'opération consiste en de la restructuration du réseau aep. Au titre de la restructuration, la Commune soit exécute et prend en charge les réfections des chaussées et revêtements, soit participe à hauteur de 20.0% sur les dépenses syndicales. En l'occurrence, elle exécute et prend en charge les chaussées et revêtements.

Le Président expose le projet de convention. Il propose d'adopter l'opération, d'adopter la convention, d'autoriser le Président à la signer et à l'exécuter.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

## **St-Romain d'Ay : Chifflet – Brénieux - Munas**

Le Président expose l'opération de renforcement syndical et de renouvellement réseaux aep St-Romain d'Ay Chifflet – Brénieux - Munas. Le Président présente le dossier d'études comprenant les plans de tracé et le coût estimé de 525 000 € HT.

Il présente ensuite le dossier de consultation des entreprises. Le dossier prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert (anciennement articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) et la possibilité d'établir des marchés complémentaires (anciennement article 35-II-6° du Code des Marchés Publics).

Le Président propose au Bureau d'adopter l'opération, d'adopter sa réalisation selon la procédure évoquée, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser le Président à exécuter la dévolution et à signer le marché, de l'autoriser à réaliser l'opération et de lui donner pouvoir pour signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

## 6 - Questions diverses

### Décisions des autres instances syndicales

#### **St-Victor Sauze foncier :**

Le Maire sollicite le Syndicat vis-à-vis d'une voie qui devient privée et où se trouvent des canalisations.

Le réseau restera en lieu et place mais l'acte impliquant la Commune mentionnera une servitude pour le bénéfice du Syndicat tant sur la position en voirie actuelle que pour la position en pleine parcelle privée.

#### **St-Félicien Chatelas foncier :**

Le Maire sollicite le Syndicat vis-à-vis d'une voie qui devient privée et où se trouvent des canalisations.

Il est donné une réponse défavorable à la demande de dévoiement des réseaux au motif de l'endommagement des ouvrages.

#### **St-Barthélémy le Plain Plaine du Mazet foncier :**

Le Président est en discussion relativement à une autorisation de passage.

Le Bureau n'est pas favorable à une participation supplémentaire. Il rappelle l'opération de distribution en attente ainsi que la possibilité de prendre en charge le branchement extérieur du lotissement.

#### **St-Alban d'Ay Bécuze foncier :**

Le Président est en discussion relativement à une autorisation de passage. La Commune s'occupe du rétablissement selon un tracé accepté.

#### **Satillieu Salle Canalisations :**

Une extension de réseau a été autorisée en vue de la défense incendie.

#### **Ardoix Guéritoux Canalisations :**

Un branchement est dévié pour permettre la constructibilité.

#### **Réservoir de Colombier géotechnique :**

La prestation est attribuée à Sol Concept de Miscon (26) pour un montant de 2 640.00 € HT.

#### **Réservoir de Colombier structure :**

La prestation est attribuée à Mathieu de Lyon (69) pour un montant de 3 200.00 € HT.

#### **St-Jean de Muzols Ravissier :**

Une réunion a eu lieu en septembre à la demande des intéressés.

Le Maire de St-Jean demande au Syndicat l'alimentation provisoire des maisons. L'alimentation provisoire doit se faire par le biais du modèle de convention rédigé par le juriste. L'alimentation provisoire risque à partir de maintenant le gel ainsi que les crues. L'alimentation provisoire a un moindre intérêt pour les bénéficiaires à la saison hivernale. Néanmoins il convient de répondre à leur demande. Il est décidé de conditionner le branchement provisoire à la signature des conventions selon les rédactions modifiées ainsi à la demande des intéressés :

*« La présente autorisation administrative est fournie pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder la durée de vie normale de l'installation matérielle en fonction des hautes-eaux à venir du DOUX et en fonction des températures froides à venir. Elle ne pourra toutefois excéder la durée de 8 mois à compter du jour de la signature des présentes par le Syndicat, si l'installation est encore en état de fonctionnement à cette date.*

#### **Contrat territorial :**

La réunion de programmation a eu lieu. Pour l'heure, la prise en compte des demandes syndicales est limitée en raison de la quantité des autres demandes.

#### **Schéma de distribution :**

Les hypothèses du schéma de distribution sont proposées le 04 octobre aux deux Bureaux réunis.

Elles ont été validées.

#### **Sècheras Maisonnord :**

Le Président expose que la réalisation de l'opération coûte au final 28 460 € HT alors que l'engagement était limité à 14 000 € HT.

Le Bureau accepte de prolonger la participation à hauteur de la demande communale.

## **Autres questions**

Le Président invite les membres à formuler des observations ou à poser des questions sur un thème quelconque qui peut intéresser un délégué ou une commune relativement au service d'eau.

Néant.

## **7 - Documents annexés**

Sont considérés annexés au présent compte rendu :

*Compte rendu de séance précédente*

*Support de séance*

*Rapport qualité 2015 et ses annexes*

*Courrier Secours*

*Projet de convention Longevialle*

*Projets de conventions CNR*

*Courrier Agence de l'Eau*

*Bilan contrat territorial*

*DCE St-Romain Chifflet Brénieux Munas*

*Rapport intermédiaire schéma de distribution*

*Plans divers*

## **8 - Signatures**